

**ADDENDA No. 002**

**No de la DP: SEN-060 22/23**

**Titre: ÉVALUATION DES MENACES ET DES RISQUES (EMR) LIÉS AU SYSTÈME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES (PRO) DU SÉNAT**

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

**Amendement :**

**Supprimer : Tableau des critères obligatoires CO4, page 13 sur 43**

<b>TABLEAU DES CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>			
<b>Critères obligatoires</b>	<b>Exigences relatives à la soumission</b>	<b>Respecté/non respecté</b>	<b>Renvois</b>
<p><b>CO4. Références</b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une liste de deux (2) organisations (dont l'une doit être un ministère du gouvernement fédéral du Canada) (Note: Si le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir une référence en provenance d'un ministère du gouvernement fédéral canadien, le Sénat acceptera de recevoir deux (2) références provenant de gouvernements provinciaux) auxquelles il a fourni des services similaires pendant une période minimale d'un (1) an au cours des cinq (5) dernières années.</p>	<p>Pour respecter ce critère obligatoire, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit pour chaque référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom de l'organisation pour laquelle le travail a été exécuté;</li> <li>• le nom du chargé de projet de l'organisation pour laquelle le travail a été exécuté;</li> <li>• l'adresse courriel et/ou le numéro de téléphone actuels du chargé de projet;</li> </ul>		

ADDENDA No. 002

No de la DP: SEN-060 22/23

Titre: ÉVALUATION DES MENACES ET DES RISQUES (EMR) LIÉS AU SYSTÈME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES (PRO) DU SÉNAT

TABLEAU DES CRITÈRES OBLIGATOIRES			
Critères obligatoires	Exigences relatives à la soumission	Respecté/non respecté	Renvois
<p>Le Sénat du Canada pourrait communiquer avec des représentants de ces organisations pour vérifier que le travail a été exécuté de manière satisfaisante.</p> <p>Les références doivent être disponibles deux (2) semaines après la clôture de la DP.</p> <p>Les deux références seront évaluées par rapport au critère technique coté CC4 - Références du soumissionnaire ci-dessous.</p> <p><b>Remarque</b> : Le Sénat du Canada ne peut pas être l'une des références demandées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les dates de début et d'achèvement des travaux exécutés;</li> <li>un résumé détaillé des travaux exécutés;</li> <li>un résumé des commentaires ou des résultats de l'évaluation fournis par l'organisation pour laquelle le travail a été exécuté, si disponible.</li> </ul> <p>Tous ces renseignements doivent être fournis dans la soumission sous la rubrique « Critère obligatoire (CO4) ».</p> <p>À défaut de fournir l'information demandée, la soumission ne sera pas prise en considération.</p>		

**Insérer :**

ADDENDA No. 002

No de la DP: SEN-060 22/23

Titre: ÉVALUATION DES MENACES ET DES RISQUES (EMR) LIÉS AU SYSTÈME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES (PRO) DU SÉNAT

TABLEAU DES CRITÈRES OBLIGATOIRES			
Critères obligatoires	Exigences relatives à la soumission	Respecté/non respecté	Renvois
<p><b>CO4. Références</b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une liste de deux (2) organisations (dont l'une doit être un ministère du gouvernement fédéral du Canada) <b>(Note: Si le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir une référence en provenance d'un ministère du gouvernement fédéral canadien, le Sénat acceptera de recevoir deux (2) références provenant de gouvernements provinciaux)</b>, auxquelles il a fourni des services similaires pendant une période minimale <b>d'un (1) mois</b> au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Le Sénat du Canada pourrait communiquer avec des représentants de ces organisations pour vérifier que le travail a été exécuté de manière satisfaisante.</p>	<p>Pour respecter ce critère obligatoire, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit pour chaque référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom de l'organisation pour laquelle le travail a été exécuté;</li> <li>• le nom du chargé de projet de l'organisation pour laquelle le travail a été exécuté;</li> <li>• l'adresse courriel et/ou le numéro de téléphone actuels du chargé de projet;</li> <li>• les dates de début et d'achèvement des travaux exécutés;</li> <li>• un résumé détaillé des travaux exécutés;</li> <li>• un résumé des commentaires ou des</li> </ul>		

**ADDENDA No. 002**

**No de la DP: SEN-060 22/23**

**Titre: ÉVALUATION DES MENACES ET DES RISQUES (EMR) LIÉS AU SYSTÈME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES (PRO) DU SÉNAT**

<b>TABLEAU DES CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>			
<b>Critères obligatoires</b>	<b>Exigences relatives à la soumission</b>	<b>Respecté/non respecté</b>	<b>Renvois</b>
<p>Les références doivent être disponibles deux (2) semaines après la clôture de la DP.</p> <p>Les deux références seront évaluées par rapport au critère technique coté CC4 - Références du soumissionnaire ci-dessous.</p> <p><b>Remarque :</b> Le Sénat du Canada ne peut pas être l'une des références demandées.</p>	<p>résultats de l'évaluation fournis par l'organisation pour laquelle le travail a été exécuté, si disponible.</p> <p>Tous ces renseignements doivent être fournis dans la soumission sous la rubrique « Critère obligatoire (CO4) ».</p> <p>À défaut de fournir l'information demandée, la soumission ne sera pas prise en considération.</p>		

**Amendement :**

**Supprimer : Tableau des critères d'évaluation cotés, page 17 sur 43**

<b>TABLEAU B — CRITÈRES DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE</b>		
<b>MÉRITE TECHNIQUE Critère technique coté</b>	<b>Maximum de points disponibles</b>	<b>Renvois</b>
<b>CC7. Technologie Unit 4</b>	<b>Maximum de 40 points</b>	

ADDENDA No. 002

No de la DP: SEN-060 22/23

Titre: ÉVALUATION DES MENACES ET DES RISQUES (EMR) LIÉS AU SYSTÈME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES (PRO) DU SÉNAT

TABLEAU B — CRITÈRES DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE		
MÉRITE TECHNIQUE Critère technique coté	Maximum de points disponibles	Renvois
Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expertise exhaustive de la technologie Unit4 et une expérience appréciable de la conduite d'évaluations des risques liés à la sécurité des TI relativement à des systèmes de planification des ressources organisationnelles (PRO).	<p><b>1 à 5 points : L'information fournie démontre que le soumissionnaire dispose de mesures et de solutions technologiques de base pour assurer le chiffrement des données qui sont des renseignements du Sénat en transit.</b></p> <p><b>6 à 10 points : L'information fournie démontre que le soumissionnaire dispose de mesures et de solutions technologiques de niveau intermédiaire pour assurer le chiffrement des données qui sont des renseignements du Sénat en transit.</b></p> <p><b>11 à 15 points : L'information fournie démontre que le soumissionnaire dispose de mesures et de solutions technologiques complètes pour assurer le chiffrement des données qui sont des renseignements du Sénat en transit.</b></p>	

ADDENDA No. 002

No de la DP: SEN-060 22/23

Titre: ÉVALUATION DES MENACES ET DES RISQUES (EMR) LIÉS AU SYSTÈME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES (PRO) DU SÉNAT

**Insérer :**

TABLEAU B — CRITÈRES DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE		
MÉRITE TECHNIQUE Critère technique coté	Maximum de points disponibles	Renvois
<p><b>CC7. Technologie Unit 4</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expertise exhaustive de la technologie Unit4 et une expérience appréciable de la conduite d'évaluations des risques liés à la sécurité des TI relativement à des systèmes de planification des ressources organisationnelles (PRO).</p>	<p><b>Maximum de 40 points</b></p> <p><b>1 à 13 points : L'information fournie démontre que le soumissionnaire dispose de mesures et de solutions technologiques de base pour assurer le chiffrement des données qui sont des renseignements du Sénat en transit.</b></p> <p><b>14 à 26 points : L'information fournie démontre que le soumissionnaire dispose de mesures et de solutions technologiques de niveau intermédiaire pour assurer le chiffrement des données qui sont des renseignements du Sénat en transit.</b></p> <p><b>27 à 40 points : L'information fournie démontre que le soumissionnaire dispose de mesures et de solutions technologiques complètes pour assurer le chiffrement des données qui sont des renseignements du Sénat en transit.</b></p>	



23 janvier 2023

**ADDENDA No. 002**

**No de la DP: SEN-060 22/23**

**Titre: ÉVALUATION DES MENACES ET DES RISQUES (EMR) LIÉS AU SYSTÈME DE  
PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES (PRO) DU SÉNAT**

---

Kelly Shields  
Conseillère principale en approvisionnement  
Le Sénat du Canada  
[Proc-app@sen.parl.gc.ca](mailto:Proc-app@sen.parl.gc.ca)